



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élections professionnelles

Question écrite n° 73792

Texte de la question

M. Pierre Méhaignerie attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les élections prud'homales. Pour être candidat à ces élections, il faut être notamment de nationalité française et fournir une photocopie de sa carte nationale d'identité à jour. Il semblerait que le passeport ne soit pas accepté. Il lui demande quelles sont les raisons de ce refus et si elle envisage de modifier cette réglementation.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Méhaignerie](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73792

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1218